



Pau, le 2 octobre 2023

La reconquête du mois de juillet

Des dates de DNB irrespectueuses du travail des personnels

C'est sans concertation et contre toute attente que, le ministère publie des dates très tardives pour les épreuves écrites du brevet (DNB). Elles auront lieu les lundi 1^{er} et mardi 2 juillet 2024. Quant aux vacances scolaires, elles commenceront le 6 juillet 2024. Les corrections de copies d'examen se feront donc en temps excessivement contraint et ne permettront pas aux correcteurs et correctrices de participer aux multiples réunions de préparation de rentrée qui se déroulent habituellement lorsque les collèges sont vidés de leurs élèves : conseils d'enseignement, plénière traitant de l'organisation de l'année suivante, constitution des classes, discussions sur des projets pédagogiques, Si ces temps collectifs doivent être mieux préparés par l'administration, notamment par la concertation avec les enseignant-e-s, ils sont les seuls pendant lesquels les équipes peuvent prendre le temps de faire le bilan du déroulement et des actions de l'année passée et de réfléchir collectivement aux perspectives et la structuration de l'année à venir. C'est donc la sérénité et l'organisation de la rentrée suivante qui sont en jeu.

Le SNES-FSU exige que le travail des professeur-es soit respecté, et ce dans toutes ses dimensions. Le face à face pédagogique en constitue le cœur, indéniablement, mais le travail moins visible, comme la préparation de la rentrée ou la correction d'examens, doit lui aussi être pleinement considéré, en étant d'ailleurs intégré aux obligations réglementaires de service hebdomadaire. Il rappelle encore que les indemnités de correction d'examen sont ridicules et doivent être revalorisées conséquemment. Il exige également le paiement des épreuves orales du DNB. Les personnels ne sont pas corvéables à merci !

Bac 2024 Ni fait ni à faire

Si la profession pensait avoir été entendue pour le report des épreuves de spécialité en juin, le message que le ministre Attal a envoyé aux enseignant-e-s de lycée fait disparaître toute illusion. Il fait le **choix d'ignorer les revendications** des personnels pour imposer une organisation des épreuves de baccalauréat intenable et alourdir des programmes déjà infaisables: c'est ni fait ni à faire. De façon inédite, les enseignant-e-s de lycée seront d'astreinte jusqu'au jeudi 11 juillet, presque une semaine après la date du début des vacances des élèves, pour veiller au déroulement des épreuves de bac et de réunion des jurys. Les épreuves anticipées de français sont prévues le 14 juin. Les épreuves s'enchaînent : la philosophie le 18 juin, les épreuves de spécialité, les 19, 20 et 21, le grand oral du 24 juin au 3 juillet, en même temps que les oraux des épreuves anticipées de français. A tout cela s'ajoutent les épreuves de compétences expérimentales du 4 au 7 juin, et les épreuves orales et pratiques dont le calendrier est fixé au niveau académique. Même si la note de service précise que les enseignant-e-s de lettres et de philosophie sont dispensé-e-s de surveillance des épreuves, on voit mal comment, dans un calendrier si contraint, il sera possible de tenir les délais, de faire un travail de qualité sans y perdre sa santé et sa motivation. Le ministère considère, voire connaît bien mal le métier enseignant pour **institutionnaliser** ainsi la **maltraitance de ses personnels** et de leurs élèves.

Des programmes d'examen irresponsables et alourdis : le ministre fait le choix de maintenir des programmes si lourds qu'ils sont pour la plupart infaisables à moins d'abandonner la majorité des élèves à leurs difficultés.

Le SNES-FSU exige la remise à plat de l'organisation des enseignements et des épreuves de bac. Un autre lycée est possible, à nous de l'imposer !

Collège Clermont à Pau : la conscience professionnelle et républicaine face aux attaques ostracistes

Dès jeudi 21 septembre, jour de la médiatisation de l'attaque d'une députée d'extrême droite cherchant à diviser la communauté éducative du collège unie derrière le voyage scolaire des classes de 4^{ème}, le SNES-FSU des Pyrénées-Atlantiques a apporté tout son soutien à l'ensemble du personnel du collège Clermont, à ses élèves et à leurs familles. Nous réaffirmons notre plein attachement à la laïcité et au respect de sa mise en application par les textes réglementaires en vigueur.

Nous sommes engagé-e-s au quotidien pour accueillir, sans distinction, tous les enfants de la République, pour transmettre nos enseignements durant le temps scolaire mais aussi lors des sorties scolaires. Ces dernières sont proposées à l'ensemble de nos élèves et favorisent la mixité sociale par des approches pédagogiques riches et enrichissantes. La prise en compte, dans le respect du cadre réglementaire hors du temps scolaire, de certaines particularités de nos élèves, est une condition concrète de mise en œuvre du vivre ensemble.

Ces affirmations, calomnieuses et nauséabondes sont précisément anti-républicaines et conduisent à l'exclusion de certains enfants, en dehors du commun de l'école de la République. L'engagement des enseignantes et enseignants doit permettre, dans nos services publics, la transmission des savoirs pour toutes et tous sans distinction.

C'est précisément ce que réalise l'ensemble des personnels du collège Clermont, avec toute la sérénité de leur conscience professionnelle.

École inclusive: plus d'affichage et moins de moyens

Le ministère s'apprête à mettre en œuvre les mesures de la Conférence nationale du handicap (CNH) alors qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les personnels.

La transformation des PIAL en PAS (pôle d'appui à la scolarité) censés apporter une « réponse de premier niveau » dégradera encore les conditions d'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

L'éducation nationale délivrera **moins de notifications d'accompagnement** humain, privilégiant l'usage d'un ordinateur par exemple. Les **réponses** seront **locales**, sous l'injonction des nouveaux référents (pactés) au suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, en mobilisant les personnels recrutés comme ARE dont le nouveau cadre d'emploi permettra une polyvalence des missions entre la vie scolaire et l'accompagnement individuel des élèves. C'est un **recul sans précédent pour les AESH** qui y perdront leur professionnalité au prétexte d'un temps plein, c'est un risque pour les vies scolaires de perdre les missions prioritaires des AED. Par ailleurs, le PAS facilitera, à la demande des familles, les interventions de professionnels de santé libéraux et d'AESH privés, creusant les **inégalités entre élèves**.

Des expérimentations sont aussi menées dès cette rentrée pour créer **100 IME ou ITEP** dans les murs des **écoles** ou EPLE. Pour le SNES-FSU, les établissements ne sont pas des lieux de soin et les structures doivent permettre de scolariser les élèves pour lesquels l'école ordinaire, dans le contexte actuel, n'est pas la solution.

Le SNES-FSU porte ses revendications pour une école réellement inclusive comme la réduction des effectifs par classe, la titularisation et le recrutement à temps plein des AESH dans un corps de la fonction publique. Les abus de la mutualisation des AESH doivent par ailleurs cesser : ils impactent aussi les enseignant.es qui se retrouvent avec plusieurs élèves à besoin éducatif particuliers dans la classe sans les accompagnant.es.

C'est pourquoi le SNES avec la FSU et l'intersyndicale appellent à la mobilisation pour le statut, le salaire et les conditions de travail des AESH. **Rendez-vous mardi 3 octobre** :

Pau, Rassemblement pique-nique, à partir de 12 heures devant la DSDEN, place d'Espagne.

Bayonne, Rassemblement pique-nique, à partir de 12 heures devant le CIO, 26 chemin d'Arancette

Devoirs faits : les HSE toujours attribuées, le Pacte inutile

Alors que le ministre de l'Éducation Nationale est obligé de reconnaître l'opposition de la profession au Pacte (l'objectif de 30 % de signataires n'est plus médiatisé), les journées de pré-rentrée ont vu se multiplier des stratégies pour pousser les personnels à entrer dans le Pacte. Certain-es chef-fes d'établissement tentent de l'imposer notamment pour l'accompagnement aux devoirs, devenu obligatoire avec la réforme de la Sixième, en arguant qu'il ne faut pas siphonner l'enveloppe d'HSE de Devoirs Faits des autres niveaux. Les personnels ne doivent pas s'engager dans ces interventions sans savoir comment ces heures sont financées et donc payées (HSA, HSE, Pacte). Ils et elles devront faire preuve de **vigilance** lors de la signature de la **ventilation de service** fin septembre pour que la nouvelle part de l'ISOE, dite fonctionnelle car liée au Pacte, n'y figure pas abusivement si l'on n'est pas volontaire.

Le SNES-FSU appelle les personnels qui s'engagent dans ce dispositif à **se faire rémunérer en HSE** et non par le Pacte qui porte gravement atteinte au statut des personnels de l'Éducation nationale, individualise la rémunération, en la désocialisant (cf. non soumise à cotisations), désolidarise les équipes. Le Pacte dépend du volontariat des personnels, titulaires ou non. Il ne peut pas être imposé. Les personnels engagés dans le dispositif Devoirs faits peuvent toujours demander à être rémunérés en HSE.

Renaud Robert, secrétaire départemental